



GUIDE POUR LA PREVENTION DE LA DESINSERTION PROFESSIONNELLE EN LIMOUSIN

**LES ACTIONS MOBILISABLES
POUR LES SALARIES OU AGENTS RELEVANT DU RÉGIME
GÉNÉRAL ET LES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS DU
RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS PERCEVANT
DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AVEC ACCORDS DES
RÉGIMES DE L'ASSURANCE MALADIE CONCERNANT LA
PRISE EN CHARGE DU RISQUE AT/MP ET LE MAINTIEN DES
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (PDP/MAPI)**

PREAMBULE

Dans le cadre de l'axe 3 du PRITH Limousin « maintien dans l'emploi », il a été décidé de travailler avec l'ensemble des acteurs pour décliner la mise en place effective du dispositif permettant l'accès à des actions de remobilisation ou de formation des assurés du régime général, en arrêt de travail percevant des indemnités journalières, confrontés à un risque de désinsertion professionnelle du fait de leur état de santé.

L'article L.323-3-1 (issu de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2011) et l'article L.433-1 alinéa 4 du code de la sécurité sociale prévoient que les assurés relevant des risques maladie et accident du travail / maladie professionnelle, peuvent accéder à des actions de formation professionnelle continue ou à des actions d'évaluation, d'accompagnement, d'information et de conseil (dites de remobilisation) sans faire obstacle au versement de leurs indemnités journalières.

La procédure, prévue par la lettre-réseau de l'Assurance maladie, nécessite l'accord du médecin traitant et la validation du dispositif par les cellules départementales PDP de l'Assurance maladie (cf. logigramme). Il est précisé que la durée de l'action doit être compatible avec la durée prévisionnelle de l'arrêt de travail médicalement justifié.

Dans le même temps, une lettre réseau du RSI permet cette solution.

Les actions de formation qui entrent dans le champ d'application sont celles définies à l'article L6313-1 du code du travail et notamment :

- des actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle ;
- des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés ;
- des actions de promotion professionnelle ;
- des actions de conversion ;
- des actions permettant de réaliser des bilans de compétences.

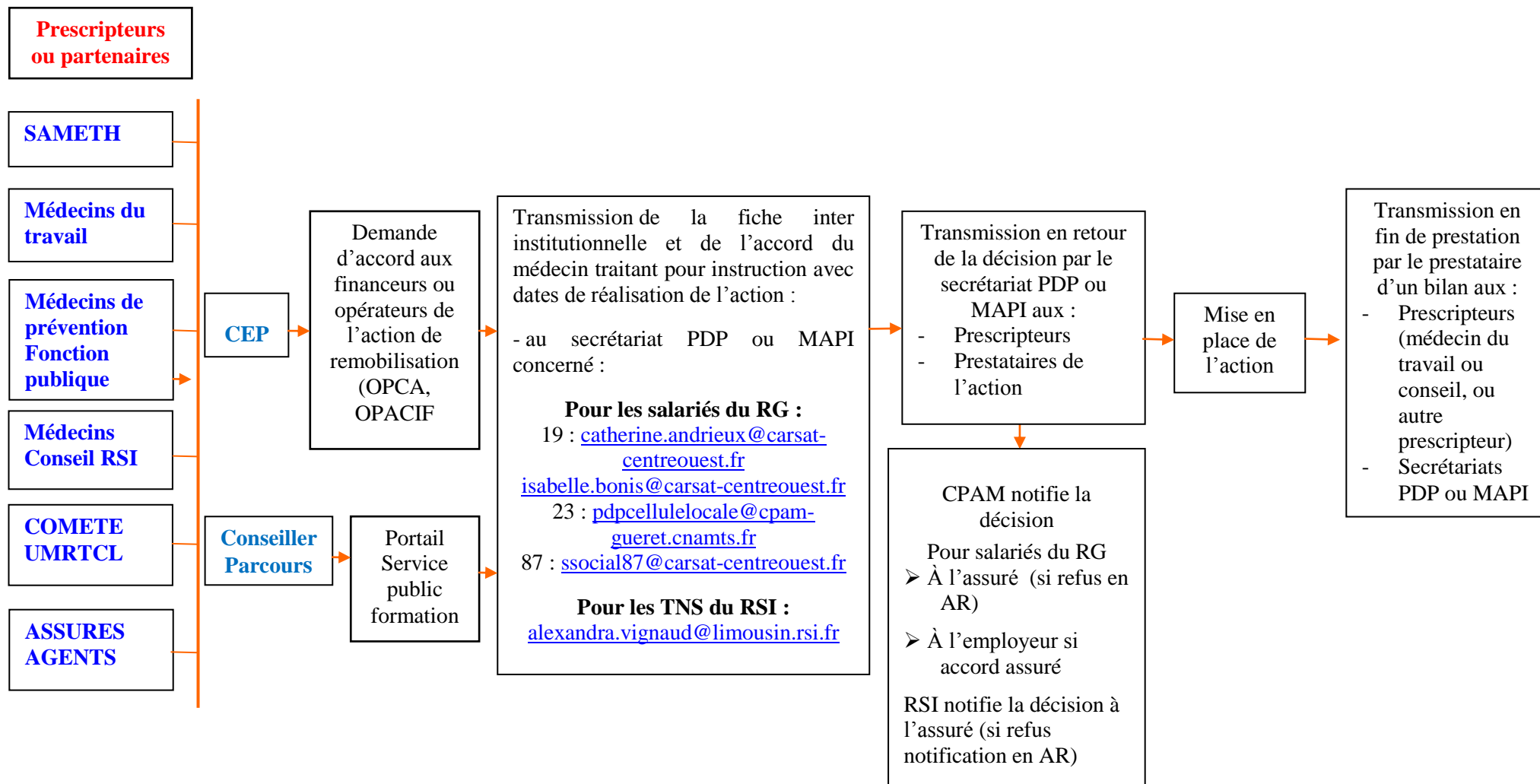
Les publics cibles :

- Salariés ou agents publics relevant du régime général et travailleurs non-salariés du régime social des indépendants en arrêt de travail

Fort de ces éléments, le groupe de travail technique travaillant sur l'axe « Maintien dans l'emploi » a souhaité décliner les modalités de mise en œuvre.

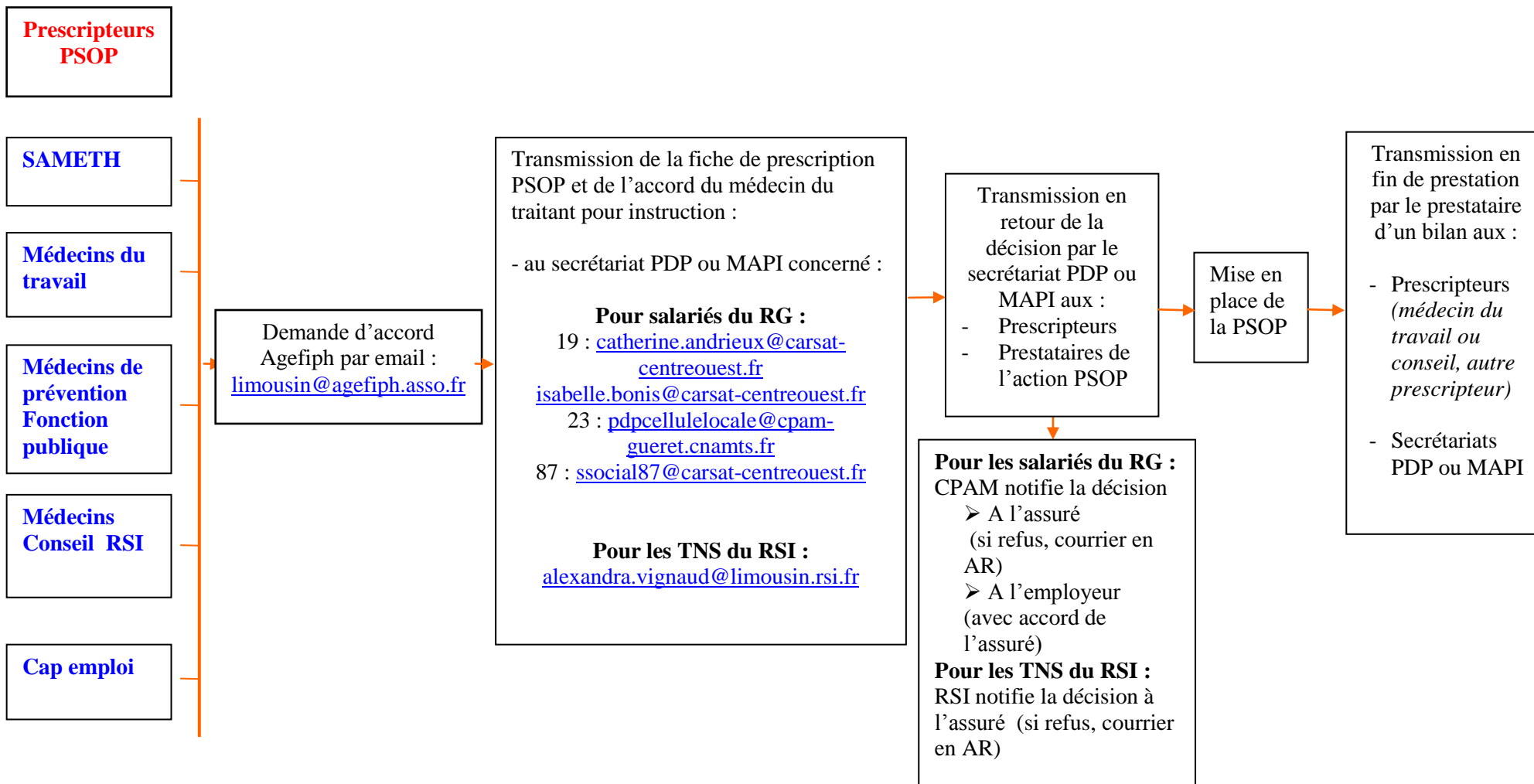
Pour ce faire, il a été recensé l'ensemble des dispositifs ou actions mises en place sur le territoire en indiquant leur mobilisation actuellement.

**LOGIGRAMME VALIDATION DES ACTIONS DE REMOBILISATION (Droit commun) POUR LES ASSURES EN IJ
RELEVANT DU REGIME GENERAL ET DU REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS**



Logigramme de l'assurance maladie du régime général et du régime social des indépendants au bénéfice des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou personnes avec un récépissé de dépôt de demande de RTH à la MDPH ou agent de la Fonction publique dans le cadre d'un reclassement

**LOGIGRAMME VALIDATION DES PSOP POUR LES ASSURES EN IJ
DU REGIME GENERAL ET DU REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS**



Bilan de Compétences

Le bilan de compétences est un outil d'aide au projet de reconversion mobilisable pour les salariés percevant des indemnités journalières, ne s'inscrivant pas dans une démarche de reconnaissance de travailleur handicapé auprès de la MDPH et non bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Missions

Permettre au bénéficiaire de rechercher et de mettre en œuvre des solutions de maintien dans l'emploi.

Publics ciblés

Salariés ou agents en arrêt de travail du régime général bénéficiaires ou non de l'obligation d'emploi.

Financements

- OPACIF
- Plan de formation de l'employeur

Modalités de mobilisation

L'initiative relève in fine de l'assuré, il peut être orienté et accompagné dans cette démarche.

Prescripteurs

Pas de prescription. Mais possibilité de mobiliser son conseil en évolution professionnelle (CEP) pour le service privé ou son conseiller mobilité carrière pour la fonction publique.

Coordonnées / Contacts :

Pour les listes de prestataires de bilans :

PRISME Limousin

13 Cours Jourdan – 87000 LIMOGES

Tél : 05 55 10 00 38 – contact@prisme-limousin.fr

Essai encadré en entreprise

L'essai encadré permet de mettre en lien avec le médecin du travail, les conditions de réalisation du travail en relation avec les restrictions d'aptitude. Il s'agit d'établir un pronostic et d'anticiper les difficultés de reprise du travail.

Missions

- Tester la capacité du salarié à reprendre son ancien poste de travail.
- Rechercher des pistes pour un aménagement de poste ou un reclassement professionnel.
- Tester un aménagement de poste validé par le médecin du travail.
- Tester un nouveau poste de travail validé par le médecin du travail.

Modalités de mobilisation

Médecin du travail.

Prescripteurs

- Médecins du travail.
- SAMETH
- COMETE
- UMRTCL

Coordonnées / Contacts :

Services sociaux CARSAT :

- CARSAT 19 : 05 55 21 11 05
- CARSAT 23 : 05 87 86 10 11
- CARSAT 87 : 05 55 45 88 41

Bilan maintien dans l'emploi OETH

Le bilan maintien dans l'emploi est destiné au salarié présentant un risque d'inaptitude constaté par le médecin du travail.

Missions

Mobiliser différentes prestations afin de faciliter la recherche et la mise en œuvre de solutions pour préserver l'emploi de la personne (aménagement ergonomique du poste de travail, réflexion sur un nouveau projet professionnel en adéquation avec les contraintes de santé, etc...).

Publics ciblés

Les salariés de l'établissement en CDI, bénéficiaires de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, en situation d'inaptitude ou présentant un risque d'inaptitude constaté par le médecin du travail.

Financements

La prise en charge concerne la prestation de bilan. Prise en charge par l'OETH (entreprises de la branche médico sociale, sociale et ayant conclu un accord agréé par l'Etat), avec un co-financement UNIFORMATION.

Partenaires

Partenaires du PRITH.

Moyens humains

Psychologues de travail.

Modalités de mobilisation

L'OETH a référencé des prestataires sur l'ensemble du territoire, seuls habilités à mettre en œuvre le bilan maintien dans l'emploi. Les mises en relation sont réalisées par les chargés de mission OETH qui, au regard de la situation, valident la nécessité de la prestation.

Prescripteurs

Chargés de missions OETH sur demande de l'employeur.

Coordonnées / Contacts :

- OETH
47 rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS – Tél : 01 40 60 58 58
www.oeth.org

Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle (PSOP) en région Limousin (AGEFIPH/FIPHFP)

Dispositif de droit commun

Dispositif dédié aux BOE

Objectif de la prestation :

Aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou à s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

Permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d'une personne handicapée lorsque le maintien à son poste de travail n'est pas possible.

Les bénéficiaires et conditions d'accès :

Uniquement sur prescription écrite d'un prescripteur autorisé.

- Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) accompagnés dans leur parcours par un référent Cap emploi, Pôle emploi, ou Missions Locales, prioritairement les personnes éloignées de l'emploi, en cohérence avec le cadre stratégique d'intervention de l'Agefiph.
- Salariés du secteur privé ou du secteur public, bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être, en activité ou en arrêt de travail, et qui présentent un risque identifié d'inaptitude à leur poste de travail.
- Travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être qui ne pourront pas continuer leur activité du fait de leur handicap.

La PSOP ne peut pas être mobilisée pour les personnes atteintes d'un handicap psychique ou mental qui peuvent bénéficier d'un appui à l'élaboration d'un projet professionnel dans le cadre des offres de service des Prestations Ponctuelles Spécifiques dédiées à ce public et financées par l'AGEFIPH et le FIPHFP.

Le contenu :

La PSOP est une prestation individualisée de 20 heures minimum qui peut aller jusqu'à 40 heures en fonction des besoins de la personne. Le parcours s'organise autour de l'alternance d'entretiens individuels (en face à face) et de regroupements collectifs (25% maximum). Des mises en situation professionnelle et/ou d'évaluation sur des plateaux techniques sont proposées.

La prestation recouvre 4 phases :

- 1- Diagnostic personnel et professionnel. Connaissance de soi et connaissance de l'environnement économique.
- 2- Emergence de choix professionnels et travail autour des aires de mobilité professionnelle.
- 3- Evaluation de la faisabilité des pistes et choix professionnel.
- 4- Concrétisation du projet par la définition d'un plan d'actions vers l'emploi ou la formation.

Les modalités :

Action individuelle

Action collective

La durée / Fréquence ou périodicité :

- Durée : de 20 heures minimum à 40 heures en fonction des besoins de la personne.

Dans le cadre des salariés ou agents du régime général, du RSI la durée totale ne peut excéder 3 mois et 15 jours après l'accord de la cellule PDP.

Les prestataires :

ACTIONS ENTREPRISE

46 avenue des Bénédictins – 87000 Limoges – Tél 05 55 34 15 96 / email : limousin@actions-entreprise.fr**Contact régional : Marie-Sophie VARNOUX**

ACTIONS ENTREPRISE est mandataire d'un groupement organisé sur le plan régional : ASFO DEVELOPPEMENT en Corrèze – CCI Creuse en Creuse – et ACTIONS ENTREPRISE en Haute-Vienne

Envoi des fiches de prescriptions, adresse unique régionale : limousin@actions-entreprise.fr.**Contacts prestations****CORREZE :**ASFO Développement
12 av. R. Roncier
19100 Brive
05 55 17 59 80
Contact : Régis TREMOULET
rt.asfo.correze@orange.fr**CREUSE :**CCI Creuse
8 av. d'Auvergne
23000 Guéret
05 55 51 96 83
Contact : Martine PETRUS
mpetrus@creuse.cci.fr**HAUTE-VIENNE :**ACTIONS ENTREPRISE
46 av. des Bénédictins
87000 Limoges
05 55 34 15 96
Contact : Marie-Sophie VARNOUX
ms.varnoux@actions-entreprise.fr**Les prescripteurs :**

- Pôle emploi et Missions Locales pour les demandeurs d'emploi.
- Cap emploi, pour les demandeurs d'emploi et les salariés avec projet de reclassement externe, ayant un avis d'inaptitude au poste définitif prononcé par le médecin du travail.
- SAMETH, Comète, et Services de Santé au Travail pour les salariés.

Prestation d'Orientation Professionnelle Spécialisée (POPS/MDPH)

Dispositif de droit commun

Dispositif dédié aux BOE

Objectif de la prestation :

Permettre à une personne en situation de handicap de valider et de concrétiser sa demande de reclassement professionnel.

Les bénéficiaires et conditions d'accès :

Personne confrontée à une problématique de reclassement professionnel lié à l'impossibilité de poursuivre une activité antérieurement exercée ou apprise, du fait d'une situation de handicap.

Sur prescription exclusive de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Le contenu :

Cette prestation comprend des investigations relatives :

- Aux incidences des situations de handicap au travail.
- Aux dimensions psychologiques susceptibles d'avoir une incidence sur des projets (aptitudes, compétences, facteurs affectivo-motivationnels, intérêts, conséquences fonctionnelles objectives et subjectives des handicaps...).
- Aux représentations de l'environnement professionnel en rapport.

Elle comporte :

- Un ou des entretiens psychologiques pour l'analyse de la situation de la personne au regard de l'emploi et des situations de handicap au travail auxquelles elle est ou a été confrontée, l'étude et l'analyse du besoin de reclassement et de reconversion professionnelle. Cette étape comprend donc également l'étude des besoins de formation au regard du/des projets éventuels de reconversion.
- Des investigations relatives aux dimensions psychologiques, au recueil d'informations sur soi et sur l'environnement, déterminées en fonction des problématiques identifiées et aux dimensions relatives aux situations de handicap au travail.
- La construction d'hypothèses de parcours à mettre en œuvre au regard du projet professionnel ciblé, et la définition et détermination des parcours avec les membres de l'Equipe Pluridisciplinaire Professionnelle.
- Le repérage des situations de handicap auxquelles la personne risque d'être confrontée en formation ou en situation professionnelle, afin d'anticiper les adaptations nécessaires.

Elle présente plusieurs spécificités :

- Un travail d'analyse de la situation de handicap au travail à laquelle la personne est confrontée, que la personne ait ou non un projet d'accès à l'emploi défini.
- La prise en compte des aptitudes, des limitations médicales, dans une approche incluant les incidences en situation de travail et formative. L'intervention du psychologue du travail inclut ainsi les dimensions cognitives, sociales, affectives, motivationnelles en lien avec l'analyse des situations de travail et pédagogiques.
- Des interactions avec la MDPH et les partenaires associés, interactions comprenant des temps d'échanges techniques, et la mise en place de relais en fonction des problématiques identifiées.

La participation aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire professionnelle fait partie intégrante des

actes techniques de la prestation. Les préconisations sont co-construites avec l'ensemble des membres de l'EPP. Elles sont élaborées en prenant en compte différents aspects, dont les aspects médicaux, sur lesquels le psychologue peut s'appuyer pour mieux analyser les incidences des situations de handicap.

Les modalités :

Action individuelle

Action collective

La durée / Fréquence ou périodicité :

- Durée : 6 semaines
- Accès permanent sur prise de rendez-vous par le référent de la MDPH

Moyens et compétences mobilisés :

Cette prestation est conduite par les psychologues du travail de pôle emploi.
Il s'agit d'une prestation exclusivement interne.

Les prestataires :

Les psychologues de travail des Equipes d'Orientation Spécialisée de Pôle emploi.

Lieu de la prestation :

Haute-Vienne :

Limoges, St-Junien, Bellac, St-Yrieix.

Corrèze :

Brive, Tulle, Ussel.

Creuse :

Aubusson, Guéret.

Les prescripteurs :

Equipe pluridisciplinaire des CDAPH.

SERVICE PUBLIC DE FORMATION

Dispositif de droit commun

Dispositif dédié aux BOE

Objectif de la prestation :

Ce service doit permettre à chaque usager de :

- s'insérer via :
 - La qualification et/ou l'emploi
 - L'acquisition de connaissances ou de compétences
- de réunir les pré-requis nécessaires à une entrée en qualification ou dans l'emploi
- d'accéder gratuitement à un bouquet de services lui permettant de construire et de réaliser un parcours individualisé et adapté à la spécificité de leurs acquis et de leurs objectifs, en vue d'accéder plus facilement à une formation qualifiante et/ou à un emploi.

Les bénéficiaires :

- Les demandeurs d'emploi ayant accompli des démarches de recherche d'information auprès d'un ou des opérateurs du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) et bénéficiant d'une prescription d'un des acteurs suivants :
 - Pôle emploi, Missions Locales, Cap Emploi
 - Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Chantier et Entreprise d'insertion, Association Intermédiaire, Plan Locaux d'Insertion par l'Economique (PLIE)
 - Conseils Départementaux.
- Les salariés en contrat aidé.
- Les scolaires.
- Les apprentis.
- Les conjoint(e)s d'exploitant agricole, d'artisan, de commerçant (sous conditions définies par la Région).
- Les personnes assimilées aux demandeurs d'emploi (ex. **personnes en indemnités journalières...**).

Le contenu :

Un bouquet de services organisé en trois «espaces» :

• Espace Dynamisation :

Objectifs : acquérir et développer des pré-requis transversaux nécessaires pour l'accès à la qualification ou à l'emploi (explorations personnelles et professionnelles)

- Explorations personnelles (Connaissance de soi, Image de soi, Styles d'apprentissage, préparation au changement/organisation et planification)
- Explorations professionnelles (Culture d'entreprise et culture socio-professionnelle)
- Projet collectif

• Espace Compétences

Objectifs : acquérir et renforcer des savoirs généraux et techniques nécessaires à la mise en oeuvre du projet professionnel (remise à niveau à visée professionnelle en français, mathématiques, numérique, anglais ; pré qualification...).

- Communication (Langue française, langue anglaise)
- Savoirs scientifiques et numériques (mathématiques, sciences et technologie)
- Préparation concours (concours généraux ou concours de la filière sanitaire et sociale)
- Linguistique
- Pré-qualification

• Espace Projet

Objectif : construire un projet professionnel et de formation, et, un plan d'actions associé (construction de projet, expérimentation).

- Expérimentation (Découverte des métiers et mise en situation pratique, détermination de formation, évaluation des habiletés professionnelles, immersion en entreprise)
- Construction du projet (Affirmation de soi professionnelle, intégration professionnelle, conduite de projet)
- Projet collectif

Chaque espace est organisé en unité permettant de classer les différentes actions.

Les modalités :

Action individuelle

Action collective

Statut du bénéficiaire :

Les parcours des usagers demandeurs d'emploi peuvent faire l'objet d'une rémunération au titre :

- régime conventionnel : indemnisation de Pôle emploi
- régime public : rémunération par la Région sous respect des conditions suivantes :
 - le parcours est organisé à temps plein et en continu
 - le parcours est de 150 heures minimum,
 - le bénéficiaire n'a pas droit à rémunération par Pôle Emploi.

Tous les autres types de parcours ne sont pas rémunérés. Dans tous ces autres cas, les usagers bénéficient de la protection sociale relative au statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré.

La durée / Fréquence ou périodicité :

12 mois maximum pour réaliser un parcours dans le cadre du service public.

- Le lieu est déterminé de manière concertée entre la Région, les prescripteurs et l'ensemblier.
- Entrées et sorties permanentes ou cadencées selon les actions et les sites.
- Les formations pourront se dérouler en présentiel ou à distance.
- Un contrat est passé entre l'utilisateur et l'opérateur du service public.

Moyens et compétences mobilisés :

Un groupement d'organismes est chargé de la mise en place du service public (ensemblier et opérateurs) sur trois zones géographiques correspondant à un découpage départemental.

L'ensemblier a trois missions :

- garantir le bon fonctionnement du service public en coordonnant des différents opérateurs (coordination pédagogique, administrative et partenariale)
- bâtir, suivre et assurer le bon déroulement du parcours des usagers (réfèrent parcours)
- proposer des actions collectives « compétences : apprendre à apprendre » et « compétences sociales et civiques »

Les opérateurs sont chargés de réaliser les différentes actions du bouquet de services.

Coordonnées du ou des prestataires :

	Haute-Vienne	Creuse	Haute-Vienne
Ensembleur	Afpa (Direction régionale Limousin)	Lycée Jean Favard pour le compte du Greta Creuse	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute-Vienne pour le compte du CFPPA Les Vaseix Bellac
Opérateurs	<ul style="list-style-type: none">• Afpa• Greta Haute-Corrèze• Greta Corrèze Sud• FJT Tulle• Fel SA• CFPPA Tulle-Naves	<ul style="list-style-type: none">• Greta Creuse• Afpa• CFPPA Creuse• Fel SA• Horizon Jeunes	<ul style="list-style-type: none">• CFPPA Les Vaseix Bellac• Afpa• Fel SA• FCMB• CFPPA Saint-Yrieix• Greta Haute-Vienne

Lieu de la prestation (préciser les lieux) :

Cf. coordonnées du ou des prestataires

Financement :

Fonctionnement : REGION LIMOUSIN

Les acteurs institutionnels concernés :

REGION

Coordonnées des Référents Parcours

**ARGENTAT
BORT LES ORGUES
EGLETONS
TULLE
USSEL**

Référent Parcours : **Mme Mylène DUFRAISSE**

Tél. **06.40.75.53.71**

Courriel : **mylene.dufraisse@afpa.fr**

Adresse site : Centre AFPA – route de Sarran - EGLETONS

**BRIVE
NAVES
UZERCHE**

Référent Parcours : **M. Eric PIGEASSOU**

Tél. **06.45.18.30.25**

Courriel : **eric.pigeassou@afpa.fr**

Adresse site : Centre AFPA – 53 rue Maurice Rollinat - BRIVE

Coordonnées Référént Parcours



Référént Parcours : **M. Loïc JAFFRE**

Tél. **05.55.52.47.09**

Courriel : **Loic.jaffre@ac-limoges.fr**

Adresse : Rue Alexandre Guillon – 23 GUERET

Coordonnées des Référents Parcours

AMBAZAC
BELLAC
LIMOGES BEAUBREUIL
LIMOGES VAL DE L'AURENCE

Référent Parcours : **M. Gwenole SEZNEC**
Tél. **05.55.68.72.30**
Courriel : **Guenole.seznec@educagri.fr**

Adresses sites : Ambazac : 6 allée Muret
 Bellac : 7 rue des Rochettes
 Limoges Beaubreuil : 4 allée Fabre d'Eglantine

LIMOGES BABYLONE
LIMOGES ROMANET
SAINT JUNIEN

Référent Parcours : **Mme Nadine NOUHAUD**
Tél. **05.55.68.72.30**
Courriel : **Nadine.nouhaud@educagri.fr**

Adresses sites : Limoges Babylone : 68 rue de Babylone
 Saint Junien : Lycée Paul Eluard – Avenue Bellevue de Glane

EYMOUTIERS
LIMOGES CENTRE
SAINT LEONARD DE NOBLAT

Référent Parcours : **Mme Diane LANGERMANN**
Tél. **05.55.68.72.30**
Courriel : **diane.langermann@educagri.fr**

Adresses sites : Saint Léonard de Noblat : 1 avenue Général de Gaulle
 Limoges : Lycée Turgot – 19 rue François Perrin

SAINT YRIEIX LA PERCHE

Référent Parcours : **Mme Stéphanie ROLLAND**
Tél. **05.55.68.72.30**
Courriel : **stephanie.rolland@educagri.fr**

Adresses sites : Saint Yrieix la Perche : 4 rue du 8 mai 1945

Portail Service Public : 05 55 68 72 30 / portailsprof87@educagri.fr

Coordonnatrice
ANNIE DEMAY

Référent Parcours
Bellac-Beaubreuil-Ambazac
GWENOLE SEZNEC
guenole.seznec@educagri.fr

Référent Parcours
Babylone-St Junien
NADINE NOUHAUD
nadine.nouhaud@educagri.fr

Référent Parcours
Turgot – Eymoutiers
Diane LANGERMANN
diane.langermann@educagri.fr

Référent Parcours
St Yrieix
Stéphanie Rolland
stephanie.rolland@educagri.fr

Secrétaires pédagogiques

Christelle LORGUE
christelle.lorgue@educagri.fr

Angélique RESTOUEIX
angelique.restoueix@educagri.fr

Bellac : 7, rue des Rochettes

Beaubreuil : 4 allée Fabre d'Eglantine

Ambazac : 6 allée Muret

Babylone : 68 rue de Babylone – Limoges

Saint Junien : Lycée Paul Eluard Avenue Bellevue de Glane

Turgot : 19 rue François Perrin - Limoges

Eymoutiers : 8 avenue de Versailles - Eymoutiers

Saint Yrieix : 4 rue du 8 mai 1945